



Réf. : C.L.1.2018

Appel à manifestation d'intérêt en vue d'accueillir la réunion générale du mécanisme mondial de coordination pour la lutte contre les maladies non transmissibles

Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) présente ses compliments aux États Membres et a l'honneur de les inviter à manifester leur intérêt en vue d'accueillir la réunion générale du mécanisme mondial de coordination pour la lutte contre les maladies non transmissibles (GCM/NCD). Cet appel à manifestation d'intérêt est lancé conformément au paragraphe 4 des modalités pour la réunion générale du mécanisme mondial de coordination pour la lutte contre les maladies non transmissibles, qui figurent à l'appendice 1 de l'annexe 3 du document A68/11.¹ Il est proposé que la réunion générale ait lieu au cours de la dernière semaine d'octobre ou de la première quinzaine de novembre 2018.

Les États Membres qui souhaitent manifester leur intérêt en vue d'accueillir la réunion générale peuvent envoyer un courriel à l'adresse gcmncd@who.int d'ici au 12 février 2018.

Conformément aux modalités susmentionnées, tous les participants au GCM/NCD – États Membres ; organisations du système des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales et acteurs non étatiques (organisations non gouvernementales, entités du secteur privé, fondations philanthropiques et établissements universitaires)² – prendront part à la réunion générale.

Les participants à la réunion générale examineront comment les pouvoirs publics peuvent améliorer et faciliter la coordination des activités, la collaboration avec plusieurs parties prenantes et l'action dans divers secteurs. Cette réunion permettra aussi de mettre en avant les mesures prises et les progrès accomplis dans la mobilisation de partenariats entre plusieurs parties prenantes pour partager les connaissances, les compétences, les technologies et les ressources financières afin de compléter les efforts déployés par les gouvernements pour réduire les facteurs de risque de MNT de façon intégrée, pour renforcer les soins de santé et pour atteindre les neuf cibles mondiales volontaires relatives aux MNT d'ici à 2025 ainsi que la cible 3.4 des ODD concernant les MNT à l'horizon 2030.

¹ Disponible à l'adresse http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA68/A68_11-fr.pdf.

² Conformément au Cadre de collaboration de l'OMS avec les acteurs non étatiques, disponible à l'adresse http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA69-REC1/A69_2016_REC1-fr.pdf#page=1.

Enfin, la réunion générale permettra aux participants au GCM/NCD de prendre connaissance des résultats préliminaires de l'évaluation du mécanisme, conformément aux dispositions du paragraphe 19 du mandat du mécanisme.

Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé saisit cette occasion pour renouveler aux États Membres les assurances de sa très haute considération.

Genève, le 23 janvier 2018